

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

TRANSACTION VENTE

Tarifs applicables au 1 janvier 2020

TRANSACTION VENTE

- APPARTEMENTS

- Prix de vente ≤ 100.000 € Forfait 5.000 €
- Prix de vente > 100.000 € 5 % TTC du prix de vente

- VILLAS

- Prix de vente ≤ 100.000 € Forfait 5.000 €
- Prix de vente > 100.000 € 5 % TTC du prix de vente

- TERRAINS / COMMERCE / PARKINGS / GARAGES

- 10 % TTC du prix de vente

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

Avis de valeur : 150 € TTC.

Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise.

Société D2M IMMO, SASU au capital de 1000 € - Siège social : 3 Rue Victor HUGO 06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN - RCS de NICE n° 840 425 250 - Carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce n° 0605 2018 000 032 387 délivrée par la CCI de NICE

Garant : GALIAN ASSURANCES, 89 Rue de la Boétie 75008 PARIS